canadien a récemment décidé de prolonger pour une nouvelle période de 10 ans ainsi que d'améliorer l'application de son tarif préférentiel général.

Les Membres de l'Organisation ont reconnu, l'an dernier, qu'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales (NCM), menées sous les auspices du GATT, serait déterminante pour le renforcement du système multilatéral des échanges. Depuis, nous nous sommes tous déclarés favorables au lancement d'une nouvelle série de NCM. D'ailleurs, seul un engagement sans équivoque des pays de l'OCDE en faveur d'une nouvelle série de négociations, permettra de concentrer les énergies nécessaires pour résister aux pressions protectionnistes, conformément aux engagements pris lors de précédentes réunions ministérielles.

Le Canada estime que les milieux d'affaires se fieraient davantage à la capacité des gouvernements de gérer le système des échanges si le pays Membres de l'OCDE arrêtaient la date du lancement officiel d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales. Un engagement de ce type donnerait l'impulsion initiale aux importants travaux préparatoires qui doivent être entrepris, tant au niveau international qu'au niveau national. La régénération du système des échanges est maintenant une tâche urgente. Nous sommes, par conséquent, favorables à l'ouverture officielle d'une nouvelle série de négociations au début de 1986.

Les pays de l'OCDE doivent être conscients de la nécessité de dégager un consensus international en faveur d'une nouvelle série de NCM, à laquelle participeraient les pays en développement. Le Canada a déjà engagé une suite de rencontres avec ces pays pour discuter de la nouvelle série de NCM; ceux-ci lui ont clairement indiqué qu'ils étaient favorables à ces nouvelles NCM dans la mesure où nous pourrions nous montrer réceptifs à leurs sensibilités.

L'ordre du jour des nouvelles négotiations devra refléter les intêrets de tous les participants. Le calendrier de ces négociations, leurs objectifs et les procédures devraient être soumis à l'étude d'un comité préparatoire des parties contractantes du GATT, dont nous proposons la création officielle cet été.

Nous devons consacrer notre attention aux questions sur lesquelles il n'a pas été possible de parvenir à un accord lors des négociations de Tokyo. Ce sont des questions dont on n'a pas fini de débattre et auxquelles les règles du GATT n'ont pas encore apporté la solution appropriée.